Image not found or type unknown

Realiser un stage après CDD

Par **Martine Durain**, le **15/11/2017** à **19:57**

Bonjour
Je me permets de vous posé une question concernant le droit du travail.
J'ai travaillé pour une société en tant que freelance, je leur proposais de traiter des demandes à des creneaux que je definissais.
Étant en étude, j'ai du faire un stage et demander à l'entreprise en Question de réaliser un stage dans un service particulier (quelques mois), avec une convention.
J'ai ensuite quitté l'entreprise.
1 mois 1/2 plus tard, on m'a proposé de revenir mais ayant des contraites de temps et de durée, j'ai demandé un CDD de 1 an.
Après cette année, j'ai arrêté quelques jours et du refaire un stage obligatoire toujours pour mes études, sous convention toujours.
Aujourd'hui, je souhaite reprendre un CDD avec l'entreprise (car j'ai un impératif dans quelques mois) mais celle-ci se pose des questions sur les risques en cas de contrôle suite à ces differents statuts
S'agissant de contrats avec quelques semaines de pause entre chaque, et surtout de stage conventionné et obligés par mon cursus, y a t-il un risque ? Ou les circonstances sont prises en compte ?
Je vous remercie par avance pour vos réponses qui m'aideront à rassurer mon entreprise pour continuer à travailler en // de mes etudes.
Bien cordialement,

Par **P.M.**, le **15/11/2017** à **21:03**

Bonjour,
Normalement, un stage n'est pas comparable avec un travail effectif et un statut de salarié donc tout dépend si les postes sont différents...

Par **Martine Durain**, le **15/11/2017** à **21:20**

Bonjour,
Les postes ont été différents à chaque fois. Qu'en est-il donc?
Merci

Par **P.M.**, le **15/11/2017** à **22:23**

Donc, il ne devrait pas y avoir de problème...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés